

Collectivités locales

Le clientélisme, explication possible de la suradministration au Sud

Le nombre de fonctionnaires rapporté au nombre d'habitants est bien plus élevé qu'ailleurs en Corse, PACA, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et dans les DOM



*Mécomptes publics,
François Ecalte*

Le “taux d’administration”, rapport entre le nombre de fonctionnaires (titulaires et contractuels) et le nombre d’habitants, est un indicateur fruste de l’adéquation des emplois publics aux besoins de la population, mais il a l’avantage d’être mesuré rapidement avec précision à un niveau géographique assez fin (le département).



S'agissant de la fonction publique territoriale, le dernier rapport du ministère de la Fonction publique montre que ce taux d'administration était en moyenne de 27 agents pour 1 000 habitants en 2022.

Il était considérablement plus élevé dans les départements d'Outre-mer (DOM), où il était de 36 (et même de 44 en Martinique). En métropole, la Corse se distinguait avec un taux de 37. Les huit régions les plus administrées, au sens de ce taux, étaient au sud : les quatre DOM, la Corse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (31), la Nouvelle Aquitaine (29) et l'Occitanie (29).

En métropole hors Corse, l'écart était de presque 50 % entre la région la plus pourvue en fonctionnaires territoriaux, PACA (taux de 31), et la région la moins pourvue, Grand-Est (21). Le taux de l'Ile-de-France était de 27.

Des écarts plus importants entre départements

Les écarts entre départements étaient bien plus importants. Hors DOM et Corse, le rapport était en particulier de plus que de 2 à 1 entre les Landes où le taux d'administration était le plus fort (35) et l'Ain où il était le plus faible (17). Le taux de Paris était de 34 bien que la taille de la capitale, à la fois commune et département, puisse en principe permettre des économies d'échelle.

“Le choix entre la gestion en régie et la délégation à des sociétés privées de services publics est un paramètre important qui pourrait expliquer une partie des écarts de taux d'administration”

La répartition des emplois publics sur le territoire a fait l'objet d'une analyse approfondie dans une note de France Stratégie en 2019. Elle soulignait que la répartition des emplois “locaux” des collectivités territoriales (c'est-à-dire hors services centraux des régions et départements) était plus homogène au niveau de la zone d'emploi que du département. Une analyse économétrique montrait que les taux d'administration étaient surtout déterminés par la taille de l'agglomération principale de la zone d'emploi, sa richesse et un clivage entre le sud de la France et l'Ile-de-France, d'un côté, et le reste du territoire, de l'autre côté.

Le choix entre la gestion en régie et la délégation à des sociétés privées de services publics comme l'assainissement est un paramètre important qui pourrait expliquer une partie des

écarts de taux d'administration, notamment entre les régions du nord et du sud, mais il n'existe pas d'étude permettant de vérifier cette hypothèse. L'appétence des collectivités locales du sud pour la fonction publique reste donc inexpliquée et on ne peut pas exclure qu'elle traduise une certaine forme de clientélisme.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

S'inscrire à la newsletter Économie Politique

A lire également

Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle

Publié le 15/04/2025

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).